

GENFEST 2024

Politique pour la protection intégrale des enfants, des adolescents et des adultes vulnérables

I. ADHÉSION À LA POLITIQUE DU MOUVEMENT DES FOCOLARI POUR LA PROTECTION INTÉGRALE DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS ET DES ADULTES VULNÉRABLES

Le GENFEST, par l'intermédiaire de son Comité exécutif, adhère formellement et pleinement aux lignes directrices pour la protection intégrale des enfants, des adolescents et des adultes vulnérables du Mouvement des Focolari, promoteur de l'événement.

Il demande, à travers les conditions de partenariat et de coopération signées avec les entités partenaires et les organisations civiles qui permettront les activités de volontariat, l'adhésion expresse et formelle à sa politique de protection lors de la préparation et de la tenue de l'événement, avec l'engagement d'agir en s'y conformant sans aucune réserve.

Les lignes directrices du Mouvement des Focolari pour la protection intégrale, qui guident la politique de protection pour le Genfest, peuvent être consultées dans les annexes/liens ci-dessous.

Pour les activités qui seront effectuées par les participants pendant le Genfest, dans les 3 phases, ainsi que pour leur préparation et de leur développement, la politique de protection suivante est établie :

II. PROTECTION INTÉGRALE DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS ET DES ADULTES VULNÉRABLES PENDANT LE GENFEST

Le Mouvement des Focolari, par l'intermédiaire de son équipe de formation à la protection intégrale, s'engage à fournir une formation à la protection intégrale des enfants, des adolescents et des adultes vulnérables pour les participants et les collaborateurs du Genfest, en particulier ceux qui sont inscrits à la première phase, qui comprend des activités de volontariat dans le domaine social.

Ce volontariat sera effectué par le biais de petits groupes, répartis au sein d'organisations de la société civile au Brésil et dans d'autres pays d'Amérique latine, qui aident les personnes en situation de vulnérabilité, enfants, adolescents, toxicomanes, personnes âgées, sans-abri et autres.

Il se déroulera entre le 12 et le 18 juillet 2024, période durant laquelle les participants seront accueillis et hébergés au sein de ces institutions.

Pour ces raisons, les jeunes doivent être préparés à l'avance à ce volontariat, grâce à un cours sur la protection intégrale des enfants, des adolescents et des adultes vulnérables, proposé par le Mouvement des Focolari sur sa plateforme numérique, ainsi qu'à deux réunions virtuelles de dialogue et d'approfondissement avant l'événement.

Le jour de l'événement, les participants, y compris ceux impliqués dans les activités de volontariat, doivent obligatoirement avoir suivi le cours, signé le formulaire d'adhésion à la politique de protection et obtenu leur certification, afin de pouvoir réaliser les activités en toute sécurité et conformément aux lignes directrices pour la protection intégrale de la personne.

Les mineurs de moins de 18 ans ne pourront pas participer aux activités de volontariat, puisque les participants au Genfest sont âgés de 18 à 35 ans.

III. RÉOLUTIONS POUR LA POLITIQUE DE PROTECTION DU GENFEST

1. Avant et après le GENFEST, nous nous efforçons de :
 - a) Faire tout ce qui est possible pour garantir que la confiance ne soit pas trahie ou abusée.
 - b) Sélectionner et former toutes les personnes responsables de l'organisation de l'événement afin qu'elles reconnaissent correctement les violences qu'elles peuvent subir ou commettre, qu'il s'agisse d'abus spirituel, physique, psychologique, sexuel (harcèlement, rapports sexuels sans consentement) ou de violence de genre (à l'encontre des femmes ou de la population LGBTQIAPN+)¹ et qu'elles agissent conformément à nos lignes directrices, disponibles sur le lien indiqué dans les annexes.

¹ Ce document considère que les formes de violence suivantes sont observées et accueillies : abus spirituel, violence physique, violence psychologique, violence sexuelle (harcèlement, rapports sexuels sans consentement) ou violence de genre (à l'encontre des femmes ou de la population LGBTQIAPN+).

- c) Inviter toutes les personnes présentes à l'événement à signaler immédiatement toute violence dont elles seraient victimes, en informant l'équipe de protection du GENFEST/Mouvement des Focolari, composée de l'équipe fixe de « **LE LIEU SÛR**» (représentant de la Copac [CO.BE.TU], représentant du Comité du Genfest, volontaires et « *Instituto Aliança* » présents à l'événement), qui prendra les mesures suivantes :
- L'équipe de protection du GENFEST informera immédiatement les responsables de la protection des groupes des autres mouvements, associations ou diocèses.
 - « **L'équipe de « LE LIEU SÛR**» / COPAC [CO.BE.TU] et l'équipe de protection du GENFEST fourniront des mesures de protection et de responsabilisation, en faisant appel aux autorités civiles compétentes le cas échéant.
- d) Prendre au sérieux toutes les allégations d'agression ou d'abus et engager les poursuites judiciaires nécessaires.
- e) Répondre aux victimes de violence qui souhaitent s'exprimer, indépendamment de la nature de la violence et du moment et du lieu où elle s'est produite.
- f) Toutes les personnes participant à l'événement, y compris les collaborateurs, seront informées de cette politique de protection.
2. L'équipe de protection intégrale du GENFEST s'engage à :
- a) Recevoir les signalements d'agressions sexuelles, de violences de toute nature et d'abus spirituels pendant l'événement, quelle que soit la personne incriminée.
 - b) Informer immédiatement la COPAC [CO.BE.TU] en cas de plainte impliquant une victime ou un accusé membre du Mouvement des Focolari.
 - c) Écouter avec un esprit ouvert, prendre la personne au sérieux et s'assurer que la personne qui a déposé la plainte comprend et accepte les mesures supplémentaires qui seront prises par l'équipe.
 - d) Signaler tous les cas où la loi l'exige.
 - e) Aider les victimes à prendre des mesures juridiques visant à assurer leur pleine protection, en les orientant vers le réseau de protection.

- f) Soutenir les victimes en les écoutant et en les guidant, sans s'engager à leur offrir une aide psychothérapeutique.
3. L'équipe de protection intégrale du GENFEST s'engage à travailler de manière indépendante et à traiter les informations liées à son travail de manière confidentielle. Les informations reçues par le biais de rapports seront enregistrées et conservées conformément à la LGPD (loi générale brésilienne sur la protection des données).
4. L'équipe de protection intégrale du GENFEST peut être contactée 24 heures sur 24 pendant l'événement et **jusqu'au 25 juillet 2024** par courrier électronique à l'adresse protecaogenfest@focolares.org.br ou et le numéro de téléphone **+55 11 958425225**. Elle terminera son travail le 30 juillet 2024, après quoi toutes les informations seront transmises à la Commission pour la protection intégrale des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables (COPAC) du Mouvement des Focolari, qui assurera le suivi des cas en cours.
5. L'équipe de protection intégrale du GENFEST est représentée par :
- Eliane De Carli et l'équipe COPAC (responsable)
Pour signaler les infractions subies lors de l'événement
- Langues parlées : en, es, it

6. Comment signaler une infraction ?

Les participants qui sont témoins d'une violation quelconque de l'intégrité d'une personne, ou qui subissent personnellement de telles violations, sont encouragés par les organisateurs de l'événement à s'exprimer et à dire aux personnes concernées ce qui les a dérangés. Cela peut être le premier pas vers la protection des autres.

Pendant la première phase : les plaintes peuvent être déposées par l'intermédiaire de la COPAC, via l'e-mail copac@focolares.org.br et le téléphone : **+55 11 958425225** (Protection Genfest).

Pendant les 2e et 3e phases : les plaintes peuvent être déposées via l'application et en se rendant à la « **LE LIEU SÛR** », où l'équipe de protection sera de service, disponible pour écouter, offrir des conseils et un soutien, ainsi que pour prendre les mesures appropriées. Pendant les pauses du programme et lorsque le service dans « **LE LIEU SÛR** » s'arrête, l'équipe sera disponible par téléphone : **+55 11 958425225** (Protection Genfest).

7. Que faire si on est témoin d'une violation ?

Les participants qui sont témoins d'une violation peuvent impliquer la personne en question et, le cas échéant, les responsables du groupe dont ils font partie, afin qu'ils contactent l'équipe de protection intégrale du GENFEST.

Vous ne devez prendre aucune mesure à l'encontre de la personne accusée, car la décision sur la marche à suivre doit être prise en collaboration avec l'équipe de protection globale du GENFEST et la personne qui a subi la violation. Si nécessaire, le tuteur légal sera impliqué.

Lorsque l'on est témoin d'une violation, il est important, si cela est possible et sans danger, de noter tous les indicateurs qui permettront d'identifier la personne accusée : nom, lieu d'origine, logement dans lequel elle se trouve, groupe auquel elle appartient, etc.

La même procédure s'applique pour l'usage de drogues et la consommation excessive d'alcool pendant le GENFEST.

Les participants qui ont connaissance d'une violation commise pendant ou après l'événement, ou qui ont personnellement subi une violation et décident de s'exprimer après la fin du GENFEST, doivent contacter l'équipe de protection intégrale du GENFEST en envoyant un courrier électronique à protecao.genfest@focolares.org.br avant la date fixée.

En outre, des associations de protection des victimes existent dans plusieurs pays.

- En Italie, il existe un numéro gratuit pour la lutte contre la violence et le harcèlement : le 1522.
- Au Royaume-Uni, par exemple, il existe le service Childline du NSPCC ; +44 (0)808 800 5000.
- Aux États-Unis, on peut appeler le +1-800-422-4453 pour contacter la ligne d'assistance ChildHelp.

8. Informations sur la politique de protection du GENFEST :

- a) Tous les participants seront informés par courriel, avant l'événement, des Lignes directrices du Mouvement des Focolari pour la protection intégrale des enfants, des adolescents et des adultes vulnérables et de la **Politique de protection du GENFEST**. Elle sera également disponible sur le site web, dans

« **LE LIEU SÛR** », sur l'application et en version imprimée pour consultation dans les espaces utilisés par l'événement.

- b) Tous les collaborateurs, partenaires et personnes physiques ou morales qui accueillent des participants à l'événement seront informés par les coordinateurs du GENFEST des mesures prises pour la protection intégrale de la personne. Ils seront également informés de la politique de protection intégrale du GENFEST et des directives du Mouvement des Focolari pour la protection intégrale des enfants, des adolescents et des adultes vulnérables, par le biais des canaux de communication et des sites Internet www.focolares.org.br et www.genfest.org.
- c) Pendant le GENFEST, on veillera à ce que toutes les personnes participant à la manifestation disposent d'informations et de conseils sur les lignes directrices. Les équipes de protection globale seront disponibles pour répondre à toute question, résoudre toute ambiguïté et consulter des experts et des autorités civiles pour obtenir des éclaircissements supplémentaires.
- d) En outre, des informations complètes sur la protection seront disponibles sur l'application du GENFEST.
- e) Pendant l'événement, on veillera à ce que chacun ait accès à la politique de protection du GENFEST, ainsi qu'aux lignes directrices du Mouvement des Focolari pour la protection intégrale des enfants, des adolescents et des adultes vulnérables. L'équipe de protection fournira aux participants, aux collaborateurs et aux partenaires les informations nécessaires pour répondre à toute question, résoudre toute ambiguïté et consulter les sources nécessaires pour obtenir des éclaircissements supplémentaires.

IV. LA POLITIQUE DE PROTECTION DU GENFEST PENDANT LA PREMIÈRE PHASE

- 9. Avant le GENFEST, les équipes responsables de la première phase s'efforcent de sélectionner et de suivre attentivement toutes les personnes impliquées dans le groupe de préparation, afin de pouvoir **répondre rapidement à toute préoccupation concernant la sécurité des personnes** et, avec l'aide de la COPAC, à d'éventuelles accusations. Cette attention s'étend aux organisations partenaires, qui adhèrent formellement à la politique de protection du Mouvement des Focolari par le biais d'un accord de coopération et de partenariat, du cours de base sur la protection intégrale et d'un engagement concret à promouvoir la sauvegarde pendant l'événement.

10. **La mise en œuvre de la politique de protection du GENFEST commence par les activités préparatoires** dans la période qui précède l'événement. Il s'agit notamment de

- a) cours de base sur la protection intégrale des enfants, des adolescents et des adultes vulnérables - pour tous les volontaires et collaborateurs de l'événement, ainsi que pour les organisations partenaires ;
- b) matériel pédagogique de soutien et d'information sur la politique de protection, ainsi que sur les règles de conduite dans les activités menées avec des enfants, des adolescents et des adultes vulnérables ;
- c) rencontres virtuelles avec des experts pour approfondir, clarifier les doutes et dialoguer sur l'application des lignes directrices du Mouvement des Focolari pour la protection intégrale des enfants, des adolescents et des adultes vulnérables et de la politique du Genfest pour la protection des personnes.

- **Contenu du programme** du MODULE DE BASE - Protéger les enfants - Protection intégrale et garantie des droits fondamentaux des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables, disponible sur la plateforme www.focolaresead.org.br (Total des heures de cours : 217 minutes ou 3h37min)

- **LEÇON 1** : Droits de l'enfant : tout droit perdu est une violence faite aux enfants
- Enseignant : Dr Eliane De Carli
- **LEÇON 2** : Motu proprio Vos estis lux mundi
- Professeur : Dr Eliane De Carli
- **LEÇON 3** : Aspects psychologiques de la violence : facteurs de risque et de protection pour sa prévention.
- Enseignant : Simone Veríssimo Medeiros
- **LEÇON 4** : Éduquer dans le contexte de la communauté et développer des compétences pour une relation éducative significative
- Professeur : Fabiane Olivia Ardenghi
- **LEÇON 5** : Manuel pratique de mesures préventives dans les activités avec les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables
- Professeur : Cristiane Ganda Ribeiro
- **LEÇON 6** : Concepts de base de la protection intégrale
- Professeur : Fabiane Olivia Ardenghi

- **LEÇON 7** : Le courage de parler, le courage d'écouter. Tous responsables de tous : le parcours de formation du Mouvement des Focolari pour la protection intégrale de la personne
- Professeur : Cristiane Ganda Ribeiro
 - **LEÇON 8** : Vers une culture de la protection humaine globale
- Professeur : Terezinha Cunha Barbas Pinto
11. La **signature d'un accord de partenariat** entre les organisations de la société civile et les autres partenaires du GENFEST, dans lequel ils déclarent leur **adhésion** expresse **aux lignes directrices** du Mouvement des Focolari, ainsi qu'à la politique de protection de la manifestation, **sans aucune réserve et avec l'engagement de la mettre en œuvre pendant toute la durée de la manifestation et dans tous les environnements qui y sont liés**. À cette fin, les collaborateurs et les employés participeront au cours de base sur la protection, proposé pendant la période précédant l'événement, et recevront la certification correspondante.
 12. L'organisation de **deux sessions de formation virtuelle** pour les institutions qui accueilleront les participants au Genfest. La première sera consacrée à l'application de la politique de protection présentée dans le cours, et la seconde à l'accompagnement des jeunes qui travailleront bénévolement avec des enfants et des adolescents et/ou des personnes vulnérables.
 13. Préparation du **matériel d'appui** pour la politique de protection du GENFEST et les lignes directrices du Mouvement des Focolari pour la protection intégrale des enfants, des adolescents et des adultes vulnérables.
 14. Au début de la période de volontariat, offrir aux participants un **mini-cours** sur la protection intégrale des enfants, des adolescents et des adultes vulnérables, **qui devrait faire partie du programme de la première phase du GENFEST**. Avec un contenu pratique qui permette de réaliser le volontariat conformément à la politique de protection, en garantissant la sécurité des activités et des environnements proposés.
 15. Les participants qui travailleront comme volontaires dans les différentes organisations sociales doivent également être informés des règles de conduite adoptées par les organisations et il est essentiel qu'ils expriment leur adhésion à toutes ces règles, notamment en ce qui concerne les horaires, l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées, de fumer, la tenue vestimentaire, etc.

V. LA POLITIQUE DE PROTECTION DU GENFEST PENDANT LES 2^e ET 3^e PHASES

16. Au cours des 2^e et 3^e phases de GENFEST, dans tous les lieux où se déroulent les activités, une attention particulière sera accordée à la protection de la personne, avec des conseils sur la politique de protection et de prévention des abus, ainsi que sur les mesures à prendre en cas de violation au cours de l'événement, selon le schéma ci-dessous :



VI. ENGAGEMENT PERSONNEL EN FAVEUR DE LA PROTECTION INTÉGRALE

16. La fraternité crée une proximité et une confiance personnelle et ne doit pas être utilisée pour désavantager d'autres personnes. C'est pourquoi tous les participants, collaborateurs et partenaires du GENFEST 2024 s'engagent à créer une atmosphère dans laquelle, indépendamment de l'origine, de la culture ou de l'âge, ils sont traités avec respect.

17. Les participants, collaborateurs et partenaires du GENFEST 2024 s'engagent personnellement à maintenir des limites appropriées dans leurs relations interpersonnelles afin de promouvoir une culture de la confiance :
- a) Engagement à défendre l'intégrité psychologique, physique et sexuelle de toutes les personnes et à s'abstenir de tout comportement menaçant ou violent l'intégrité des participants, collaborateurs et partenaires du GENFEST 2024.
 - b) Engagement à respecter la vie privée et l'intimité des personnes.
 - c) Engagement à communiquer ouvertement, afin que les personnes avec lesquelles nous entretenons des relations puissent comprendre les comportements qui enfreignent nos limites.
 - d) Engagement à informer immédiatement l'équipe de protection ou une agence spécialisée de la survenance de violations des droits, telles que le harcèlement sexuel, l'abus spirituel ou la violence de toute nature, subis par eux-mêmes ou par une personne de leur entourage.

VII. ANNEXES

- Lignes directrices du Mouvement des Focolari pour la protection intégrale des enfants, des adolescents et des adultes vulnérables
(<https://focolares.org.br/wp-content/uploads/2023/12/PT-20231108-DIRETRIZES-PARA-A-FORMACAO-SOBRE-A-PROTECAO.docx.pdf>)
- Manuel pratique du Mouvement des Focolari au Brésil pour la protection intégrale des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables
(<https://focolares.org.br/wp-content/uploads/2023/12/MANUAL-PRATICOversao-10-sem-anexos-1.pdf>)

Eliane De Carli

Coordnatrice COPAC

Commission pour la protection intégrale des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables (COPAC) - Mouvement des Focolari au Brésil



Avec l'avis juridique de :

Cristiane Ganda Ribeiro

Avocate - OAB/AM 11.885

Formation à la protection intégrale - Mouvement des Focolari

En collaboration avec :

Ilma Maria Costa da Silva Oliveira

Directrice exécutive de l'Institut Alliance